



# Bulletin d'adhésion ou de don à l'association Au Rythme de l'Afrique

## COTISATION YOUPI 2009

**Devenir un YOUPI MEMBRE c'est adhérer aux valeurs et aux actions de l'association.**

**Être un YOUPI MEMBRE ACTIF c'est en plus d'être un youpi membre ...**

**... soutenir et participer bénévolement aux activités-événements de l'association.**

**La COTISATION YOUPI c'est simplement le plaisir de pouvoir dire Youpi en adhérant et être heureux de le faire...**

Je soussigné(e) M / Mme / Mlle .....

Adresse.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Meilleur moyen de me joindre :  E-mail  Courrier postal  Téléphone

avoir pris connaissance des statuts de l'association (à la demande ou sur site web) et

Souhaite adhérer et devenir un YOUPI MEMBRE (minimum 5€) <sup>(1)</sup>

Souhaite devenir un YOUPI MEMBRE ACTIF (minimum 5€) <sup>(1)</sup>

Souhaite faire un YOUPI DON (minimum 5€) <sup>(1)</sup>

à l'association « *Au rythme de l'Afrique* »

<sup>(1)</sup> Utilisation des fonds : 5€ sont engagés dans les frais de fonctionnement de l'association (impressions, communications, frais expédition, montage de dossier ...). Au-delà de 5€, tout l'argent est engagé dans les activités de l'association (structuration/animation RISEAL (réalisation bases de données, financement et équipement antennes RISEAL,...), travail de communication et de sensibilisation, outils pédagogiques, ...).

Veillez trouver ci-joint mon règlement de .....€

par chèque à l'ordre de « Au Rythme de l'Afrique »

en liquide

A ....., le..... Nom et signature

**Joindre et retourner ce bulletin accompagné du règlement à l'adresse suivante :**

Association « Au Rythme de l'Afrique » - Barbalas - 8 route de St-Romain en gier - 69700 SAINT JEAN DE Touslas

**Note d'information :** les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.